

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil dix-neuf le 16 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 10

Etaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, NORMAND Patrick, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés : HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, CARRION Adèle, (pouvoir à APPRIEUX Angéline).

Retard excusé : MERCIER Serge,

Date de la convocation : 10 mai 2019

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Vente propriété PAGLIARO – aliénation chemin

Mme le Maire informe l'assemblée de la vente de la propriété de Mme PAGLIARO ;

Par délibération du 27/05/1989, le chemin rural qui traversait la propriété avait été cédé gratuitement à M. GILLIN Jacques, le propriétaire de l'époque.

Cette délibération n'ayant été suivie d'aucune formalité, tant sur le plan cadastral que sur le plan de la publicité foncière, il convient aujourd'hui, de prendre les mesures nécessaires pour permettre à Mme PAGLIARO de vendre sa propriété.

Mme le Maire propose à l'assemblée de prendre une nouvelle délibération entérinant celle du 1^{er} juin 1989, mais au profit des Consorts PAGLIARO, les frais de notaire et de géomètre restant à leur charge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, Accepte la proposition de Mme le Maire, Décide de céder gratuitement, le chemin rural « de Remondet » aux Consorts PAGLIARO.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 16 mai 2019

Le Maire,
Angéline APPRIEUX

